



Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R 122-3 du code de l'environnement

  
N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/01/119

Dossier complet le :

21/01/2019

N° d'enregistrement :

2019-3724

1. Intitulé du projet

Lotissement "Le Domaine de la Soivre"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

## 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

## 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIPO-PHILAM

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Henry-Claude ROUSSEAU, gérant de la société SIPO-PHILAM

RCS/ SIRET |4|3|0| |2|7|3| |1|7|7| |0|0|0|2|1| Forme juridique Groupement de droit privé non  
doté de la personnalité morale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R 122-2 du code de l'environnement et  
dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Projet soumis à demande d'examen au cas par cas Opération d'aménagement couvrant un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha. (5,264 ha). Surface de plancher inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> (totale surface plancher : 18 500 m <sup>2</sup> environ).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

## 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un quartier d'habitation sur un ancien site d'AREAMS (Association Ressources pour l'Accompagnement Médicosocial et Social) et induit donc la destruction de bâtiments, qui sont pour la plupart inoccupés depuis 2017.

## 4.2 Objectifs du projet

Ce projet de lotissement répond à plusieurs objectifs :

- répondre à une demande croissante en logements sur la ville de la Roche-sur-Yon.
- éviter l'étalement urbain, en privilégiant une opération de renouvellement urbain.
- participer au développement urbain du sud de la ville.
- offrir des logements sociaux, à hauteur de 20% à l'échelle du projet.

Ce quartier d'habitation a été dessiné de manière à intégrer les arbres et les haies existants et créer ainsi une identité singulière et un cadre de vie agréable.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet se décompose en deux phases, qui feront chacune l'objet d'un Permis d'Aménager (PA).

Il se compose de :

- Partie nord : (Deuxième PA)
  - 3 îlots résidentiels (91 logements, dont 26 logements sociaux)
  - 1 îlot pour activité tertiaire (SDP : 300m<sup>2</sup>)
- Partie sud : (Premier PA)
  - 35 lots résidentiels (de 625 m<sup>2</sup> en moyenne)
  - 1 îlot regroupant 6 logements
  - Des voies de desserte et des parkings associés
  - Un bassin de gestion des eaux pluviales, prenant en compte l'ensemble de ces surfaces (nord et sud).
  - plusieurs espaces verts, intégrant la majorité des haies et arbres déjà présents sur le site.

Les travaux d'aménagement comprennent donc :

- des terrassements (voies, bassin de rétention, ...).
- la viabilisation des lots cessibles
- des aménagements paysagers (plantations, renforcements de haies, aménagements des espaces verts, ...)
- des travaux divers (revêtement des voiries et des cheminements piétons, mobilier urbain, ...).

Le projet prévoit également la destruction des bâtiments existants.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La partie nord du projet sera rétrocédé à court terme à la Ville, correspondant aux îlots A, B, C et D.

Le reste du lotissement sera géré en Association Syndicale Libre (ASL).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager.

Dossier d'incidences au titre de la Loi sur l'Eau (déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet :	52 640 m <sup>2</sup>
Surface plancher :	18 500 m <sup>2</sup> environ
Nombre de logements :	132 logements
Espaces communs :	
- Surface voiries :	6 041 m <sup>2</sup> environ
- Surface espaces verts :	10 310 m <sup>2</sup> environ
- Surface bassin de rétention :	3 470 m <sup>2</sup> environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 46° 64' 25" Lat. -1° 42' 53"

Chemin de la Pairette  
85000 La Roche-sur-Yon

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 Sagit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 350 m au sud : il s'agit de la ZNIEFF de type II "Zone de bois et bocage à l'est de la Roche-sur-Yon" (n°520005759).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Ville de La Roche-sur-Yon, et PPBE de l'Agglomération, pour la période 2016 - 2020. Ces PPBE sont relatifs aux voiries communales supportant un trafic de plus de 6 millions de véhicules par an (1ère échéance) ou compris entre 3 et 6 millions de véhicules par an (2ème échéance).</p> <p>Le site ne se trouve pas aux abords de ce type de voiries.</p>
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre des études liées au dossier loi sur l'Eau, un diagnostic des zones humides a été réalisé conformément à l'arrêté de juin 2008, modifié le 1er octobre 2009 et prenant en compte la note technique du 26 juin 2017 : ce diagnostic a mis en évidence la présence d'une zone humide de 210 m <sup>2</sup> sur la partie nord. Cette zone humide, sous couvert de prairies, est liée au débordement d'un fossé et assure uniquement une fonction de rétention des eaux pluviales.  Cf Annexe 3 "Etat initial de l'environnement".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter seulement la présence d'amiante au niveau des bâtiments. Les éléments composés d'amiante seront déposés puis évacués vers des centres de stockages selon la réglementation en vigueur.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux des bassins du Lay et du Sèvre Niortaise.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches se situent à environ 15 km au sud : il s'agit de la Zone Spéciale de conservation (ZSC) FR5200659 : "Marais Poitevin", et de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR5410100 : " Marais Poitevin ".  Cf Annexe 6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélevements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le site est déjà pour partie remblayé, imperméabilisé ou sous couvert de bâtiments. Les matériaux issus de la démolition seront majoritairement évacués vers des filières de traitement adaptées.</p> <p>Pour le reste, des excédents de remblais seront parfois présents. Ils seront soit nivélés (en fond de lot pour les lots 19 à 24), soit utilisés dans le cadre de l'aménagement de la zone (bassin, ....). Les surplus seront également évacués vers des filières de traitement adaptées.</p>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seulement quelques terrassements seront réalisés pour l'aménagement des lots.</p> <p>Le site se localise en milieu urbain et se trouve délimité par des voies passantes (RD80) et des espaces bâtis (lotissements, structures d'accueil, ...), sources de nuisances. Il s'agit d'un ancien site d'AREAMS, composé de bâtiments, voiries, parkings, .... : ainsi, il est majoritairement imperméabilisé et remblayé. Les habitats naturels présents correspondent à des espaces verts entretenus, des espaces en herbe, et une friche sur remblai : ces habitats sont de faible qualité écologique. L'intérêt écologique du site se limite à la présence de linéaires de haies arborées et arbustives (avec quelques arbres d'intérêt biologique et/ou paysager), et à quelques arbres isolés. Tous ces éléments seront préservés dans le cadre du projet, à l'exception de quelques tronçons de haies de plus faible qualité végétale. Par conséquent, le projet n'aura pas d'incidences sur les habitats naturels, la faune et la flore.</p>
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'aura pas d'incidences sur le site Natura 2000 le plus proche situé à environ 15 km du site d'étude.</p> <p>Il ne s'inscrit pas dans un corridor écologique en lien avec ce site.</p>

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales du projet seront collectées puis dirigées vers le bassin de rétention au sud, permettant un abattement de la pollution (dégrillage, zone de décantation, confinement des pollutions accidentelles) avant rejet dans l'Yon (milieu récepteur). Ce bassin sera également équipé d'un ouvrage de régulation, permettant un débit régulé vers le milieu récepteur. Le projet prévoit la destruction de la zone humide (210 m <sup>2</sup> ) par la création d'un îlot tout en conservant le fossé mitoyen et la transparence hydraulique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur un ancien site d'AREAMS (Association Ressources pour l'Accompagnement Médicosocial et Social), comprenant des anciens bâtiments et espaces associés (ancien terrain de sport (terrain de foot et piste d'athlétisme, espaces verts et en herbe). Il s'agit pas d'un espace agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En référence au Dossier Départemental des Risques Majeurs, la Roche-sur-Yon est notamment concernée par les risques naturels suivants : - Inondation (par pluies importantes ou ouverture concomitante du barrage) - Mouvement de terrain - Rupture de barrage - Zone de sismicité 3 Le site du projet se localise en dehors des zones à risque inondations, mais se situe en bordure de la zone de l'onde de rupture du barrage de Moulin Papon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des traffics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements engendrés seront ceux liés uniquement à la fréquentation du lotissement. Le projet s'appuie sur un giratoire à créer par la collectivité pour sécuriser la circulation de la Rue Georges Mazurelle. Cela permettra également l'accès au lotissement et à l'hôpital existant en meilleure sécurité. Le projet prévoit également des sentiers piétons permettant de limiter l'usage de la voiture.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bruit généré par le projet se limite à la phase chantier, lié à la circulation routière des poids lourds et engins de chantiers, et à leurs manœuvres, lors des opérations de terrassement ou de viabilisation. Ce projet dédié à l'habitat n'est pas de nature à générer du bruit, hormis par la fréquentation du site et les déplacements associés.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des nuisances sonores, il ne recoupe pas les zones identifiées dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Ville de La Roche-sur-Yon, et le PPBE de l'Agglomération.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les vibrations générées par le projet se limitent à la phase chantier, liés à la circulation routière des poids lourds et engins de chantiers, et à leurs manœuvres lors des opérations de terrassement ou de viabilisation, ce qui reste limité dans le temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses se limiteront à celles produites par les candélabres en bordure de voirie, avec un faisceau lumineux vers le sol.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Les eaux pluviales du projet seront collectées puis dirigées vers le bassin de rétention au sud, permettant un abattement de pollution (dégrillage, zone de décantation, confinement des pollutions accidentelles) avant rejet vers l'Yon (milieu récepteur). Ce bassin sera également équipé d'un ouvrage de régulation, permettant un débit régulé vers le milieu récepteur.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Le projet va engendrer une production d'eaux usées supplémentaires, qui seront collectées par un réseau séparatif, dirigé vers la station d'épuration communale de Grimaud. Cette station, de types boues activées, qui présente une capacité de 83 333 EH est en mesure de prendre en compte la charge en eaux usées engendrée par le projet (selon le bilan de l'année 2017). Le projet produira environ 201 équivalents habitants supplémentaires.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

#### EVITEMENT

- Préservation des arbres d'intérêt écologique et/ou paysager.
- Préservation de la majorité des haies et arbres du site d'étude.

#### REDUIRE / COMPENSER

- Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales, dimensionné pour une pluie d'occurrence décennale, permettant de collecter les eaux du projet, avant rejet à débit régulé (3,8 L/s/ha soit 20 L/s) vers le milieu récepteur. Cet ouvrage sera équipé d'une surverse dimensionnée pour une pluie de période de retour centennale, ainsi que de dispositifs permettant un abattement de la pollution (dégrillage, zone de décantation, ....) avant rejet vers le milieu récepteur.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que notre projet devrait être dispensé d'étude d'impact compte tenu du fait :

- qu'il s'agit d'un site déjà anthropisé avec des bâtiments inoccupés depuis 2017.
- de la faible sensibilité environnementale du site : milieu urbain, site majoritairement imperméabilisé ou remblayé, habitats naturels de faible intérêt écologique, ...
- que le projet s'attache à préserver la totalité des arbres d'intérêt écologique et/ou paysager mis en évidence, ainsi que la majorité des haies.
- que le projet prévoit la création d'un ouvrage de gestion quantitative des eaux pluviales, équipé de dispositifs de traitement, avant rejet vers le milieu récepteur.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CHATEAU D'OLONNE

le,

26/12/2018

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



